

Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 19 (1931)

Heft: 365

Artikel: Carnet de la quinzaine

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-260405>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 12.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

s'annoncent toutes dotées de cors et de durillons, mais parce que, bien davantage qu'autrefois, on soucie ses pieds comme on soigne ses dents, ses cheveux; que la pédicure-manucure devient un auxiliaire aussi important des hôtels dans les villes d'eaux et les villégiatures que le coiffeur ou le photographe. Métier accessible à bien des femmes de peu de santé, empêchées par là de devenir infirmières, parce qu'il n'exige pas de grandes forces physiques, permet de travailler assise, et qu'une très bonne vue est peut-être la seule condition absolument indispensable. Métier intéressant enfin comme tous ceux qui tendent à atténuer la souffrance, ou à la supprimer en cherchant la cause; qui exige des qualités manuelles en même temps que des connaissances théoriques; et qui permet aux esprits curieux de science de faire des recherches et des études dans un domaine encore, somme toute, peu exploré.

Tout ceci dit, on comprendra tout l'intérêt que présente l'Ecole, dont Mme Golay et Kissilevska nous annoncent l'ouverture pour le 1^{er} novembre. Le programme que nous avons sous les yeux comprend des cours théoriques (anatomie, physiologie, pathologie) donnés par Mme Golay, et un enseignement pratique donné par Mme Kissilevska, qui, à côté de son doctorat ès sciences, possède encore un diplôme de masseuse et de pédicure-manucure. Point de conditions d'admission spéciales. Un enseignement d'une durée de cinq mois, selon les exigences des programmes officiels, et deux sessions par année. Au bout de chaque session, un examen, donnant droit à un certificat qui permettra à leur possesseur de se présenter sans autre aux examens officiels. Le tout pour une somme totale de mille francs. Mille francs pour cinq mois d'études, et pour avoir en main ensuite un gagne-pain assuré, un bon métier, des débouchés d'avenir: n'est-ce pas là un capital bien placé?

Et connaissant comme nous les connaissances Mmes Golay et Kissilevska, leurs dons spéciaux d'enseignement, leur conscience professionnelle, nous souhaitons très chaleureusement le plus grand succès à leur initiative. Initiative médicale et scientifique, certes, professionnelle, nous sommes d'accord, mais aussi... féministe par l'aide qu'elle apporte ainsi à la grande cause du travail féminin.

M. F.

Echos de la Semaine Suisse

L'éclairage électrique des bicyclettes et des motocyclettes

Il est réjouissant de constater comment, en peu d'années, la fabrication des appareils d'éclairage électrique pour vélos et motos s'est développée en Suisse, à Genève et à Bième notamment, et comment elle a su trouver des débouchés à l'étranger, où ses produits excellents sont très appréciés. La vente de ces appareils est aujourd'hui vingt fois plus importante qu'il y a cinq ans et cela seul démontre à quel point cette industrie, qui occupe plus de 300 ouvriers, a mérité la confiance des bicyclistes et des motocyclistes. Il n'est pas sans intérêt de relever qu'à Bième de nombreux travailleurs que la crise horlogère avait réduits au chômage ont trouvé à un nouvel emploi leur permettant de gagner leur vie. D'autre part, cette industrie florissante assure indirectement le travail d'autres entreprises, en particulier celles des pièces métalliques, des machines, de l'outillage et du cartonnage.

Les fabriciers suisses d'éclairages électriques pour vélos et motos fournissent annuellement plus de 200.000 appareils complets et jusqu'à présent la plus grande partie de cette production était livrée à l'étranger; le fait même que l'exportation vers l'Allemagne était loin d'être la moins importante est en lui-même une preuve de la supériorité technique de ces produits. L'Allemagne cependant vient d'entrer ce commerce en édictant des droits de douanes prohibitifs et d'autres Etats ont suivi cette exemple, ce qui aura pour conséquence de créer à l'industrie suisse de nouvelles difficultés d'exportation; par contre notre propre importation dans ce domaine s'élève chaque année à plus d'un million de francs.

L'industrie suisse de meubles de jone

Cette industrie relativement jeune a dû souvent changer d'objectif pendant ces dernières années. Elle travaillait au début presqu'exclusivement pour l'industrie hôtelière; puis la crise qui frappa cette branche de notre économie nationale et l'impossibilité d'exporter obligea l'industrie des meubles de jone à travailler beaucoup plus pour les besoins des particuliers. La création de modèles de conception simple, selon la mode d'aujourd'hui, a contribué à en faire baisser très notablement les prix.

Le ralentissement actuel de la vente a provoqué dans ce domaine une importation énorme, qui affecte gravement l'industrie suisse; dans certaines régions de l'étranger les meubles de jone sont confectionnés à domicile moyennant des salaires tristement dérisoires. Il ne s'agit plus alors de métiers exercés normalement, mais

d'exploitation véritable qui oblige les familles entières, y compris les enfants, à travailler à cette fabrication; on peut d'ailleurs le constater dans la facture même des meubles produits de cette manière. Malheureusement la clientèle n'est en général pas très avertie des différences qui l'orienteraient à ce sujet et ne se rend pas compte le plus souvent de la qualité réelle de ce qu'elle achète; on ne saurait mieux lui conseiller, dans ces conditions que de réclamer toujours des meubles de jone de fabrication suisse.



Le Fonds de prêts de la Saffa

Ainsi que nous l'avions annoncé, la Société Coopérative du Fonds de cautionnement «Saffa» s'est constituée le 18 octobre, à Berne, dans une séance à laquelle s'étaient fait représenter presque toutes les 29 Associations féminines suisses organisatrices de la Saffa. Les statuts de la nouvelle Société ont été adoptés, et un certain nombre de décisions de principe prises. Le fonctionnement de ce Fonds sera celui que nous avons exposé en publiant de larges extraits du rapport de la Commission d'étude, mais il faut se rendre compte que le travail d'organisation extrêmement minutieux qui est maintenant indispensable ne permettra en tous cas pas au Fonds de fonctionner avant le printemps prochain.

Un Comité a été élu, dont font partie Mme Dorothée Schmidt, secrétaire à l'Office fédéral du Travail, comme présidente, et Mmes et Mles Suzanne Brenner, chef comptable (Genève), Locher-Burki (maison d'importation) (Berne); Anna Martin (Berne), l'inoubliable organisatrice de la Saffa; Hélène Nabholz (fabrique de tricotage) (Schönenwerd); J. Schwyz, présidente de l'Association pour le Suffrage féminin (Lucerne); S. Glättli, présidente de la Société d'Utilité publique (Zürich); Züblin-Spiller, présidente de l'Association Volkswohl (Zürich); Zwicky-Reardon, pharmacienne (Lausanne); et Naegeli, fondatrice de banque (Winterthour); ainsi que M. Gafner, directeur de la Banque nationale (Berne). Ce Comité sera prochainement complété par la nomination d'un membre appartenant à l'industrie hôtelière.



Association Suisse pour le Suffrage Féminin

Conférence des Présidentes de Sections.

Convoquée pour le 25 octobre à Berne, dans la jolie et caractéristique salle des Tisserands, cette Conférence annuelle a réuni bon nombre de présidentes ou de représentantes des Sections de l'Association suisse pour le Suffrage féminin, pour lesquelles elle constitue une précieuse occasion de prendre contact, d'échanger idées et expériences, et de recevoir d'utiles suggestions pour le travail de l'hiver.

Vingt-et-un Sections s'étaient fait représenter, ainsi que cinq des groupes de l'Association vaudoise pour le Suffrage, et à cet auditoire s'étaient jointes pour la séance du matin, et par invitation spéciale, des représentantes d'autres Associations féminines, nationales ou cantonales, le sujet à l'ordre du jour étant d'un intérêt plus général que spécialement suffragiste: la loi fédérale sur l'assurance-vieillesse et invalidité, qui va être soumise le 6 décembre prochain à la votation populaire. Nous ne pouvons entrer ici dans le détail de l'exposé très complet que fit de cette loi, M. le conseiller national Staehli (Berne), puisqu'il en a déjà bien souvent question dans notre journal, et que nous y reviendrons encore dans un de nos prochains numéros avant la votation populaire; mais nous tenons toutefois à nous joindre au regret qui a été exprimé de plusieurs côtés, et par des partisans de la loi, ce qui lui donnait plus de poids, que cette séance n'était pas été prévue sous la forme d'une conférence contradictoire, conforme à la tradition suffragiste, et qui eût permis, mieux que les questions posées au conférencier, de connaître le point de vue des adversaires de la loi.

L'après-midi en séance privée alors, et sous la présidence alerte de Mme Vischer-Altoiti (Bâle), un ordre du jour copieux — trop copieux même — fut liquidé. On entendit d'abord Mme de Montet (Vevey), qui, ayant dû être présidente de l'Alliance nationale de Sociétés féminines, a dirigé pendant bien des années les destinées du groupe suffragiste de Vevey, et qui insista sur l'utilité de la collaboration des Sections suffragistes avec d'autres Associations féminines, idée qui fut appuyée sans réserve par quelques-unes

des assistantes, alors que d'autres, estimant que le programme suffragiste est suffisamment riche comme cela (et Mme Grüttner releva avec raison la nécessité absolue pour les Associations féminines de veiller notamment à ce que les femmes fassent partout usages des droits qui peuvent leur être déjà conférés par ci, par là, tels que celui d'électoral ou d'éligibilité pour des Commissions d'assistance, d'écoles, les tribunaux de prud'hommes, etc. etc.) émirent la crainte que, si les suffragistes se chargent de trop de travail philanthropique ou social, la tâche suffragiste proprement dite n'en souffre. Mme Leuch, présidente centrale de l'A. S. S. F., fit ensuite un certain nombre de communications aux Sections commentant ainsi et rendant plus vivante la circulaire d'autonne qui va leur être envoyée prochainement, alors que réciprocement, plusieurs présidentes profitèrent de l'occasion pour demander des renseignements et poser des questions. La Conférence s'occupa encore de ses propres affaires administratives, en adoptant son rapport financier présenté par Mme Schwizer (Lucerne), et en élisant comme organisatrice-directrice de ces réunions annuelles Mme Lucy Dutoit démissionnaire pour cause de santé. Ce ne fut qu'à regret que cette démission fut acceptée, car la Conférence des Présidentes doit beaucoup à Mme Dutoit, qui en eut la première idée avec Mme Vischer, et qui, la présidant alternativement avec elle, lui donna beaucoup d'ampleur et de vie, et en fit ainsi un élément très utile et très intéressant de notre vie suffragiste suisse; aussi un message de reconnaissance fut-il décidé séance tenante par acclamations.

Le dessert de cette journée si remplie fut, pour celles qui ne l'avait pas encore vu, le film suffragiste, le *Banc des Mineurs*, qui, interrompant sa tournée dans le canton de Genève, où il est montré actuellement avec beaucoup de succès, avait fait cette pointe sur Berne, où il fut également très bien accueilli par les membres de la Conférence auxquels s'étaient jointes quelques amies suffragistes. Mme Gourd fournit les indications nécessaires sur les meilleurs moyens d'organiser la publicité pour lui amener du public (programme illustré détaillé, affiches, etc.), ainsi que sur l'utilité de l'accompagner d'un commentaire explicatif, et surtout d'une musique appropriée. Nombreuses sont celles qui, en partant, annoncèrent leur intention de le faire bientôt passer dans leur Société, ainsi que dans la région, le considérant comme un excellent élément de propagande; et c'est sur cette note réconfortante que ce termina cette Conférence si utile pour beaucoup, dont nous tenons à remercier encore une fois ici les organisatrices.

E. Go.

A travers les Sociétés féminines

Journée des femmes zurichoises.

La réunion annuelle des femmes de la ville et du canton de Zurich s'occupera cette année de la question suivante: *La femme et l'Eglise*, et aura lieu au Rathaus le 15 novembre, peu avant le Syndicat cantonal des pasteurs qui doit se prononcer sur la participation féminine aux élections ecclésiastiques.

Mme Gutknecht, V. D. M., le pasteur Högger, Mme Frey, auxiliaire de paroisse, Mme Grüttner (Berne), et d'autres personnalités connues ont accepté de prendre la parole, ainsi que des membres féminins des Eglises catholique et israélite que nous nous promis leur appui.

Nous espérons que les femmes de la ville et du canton ne manqueront pas de manifester leur intérêt pour cette question importante en venant nombreuses à cette séance.

H. N.

Journées d'Etudes pour la sauvegarde des intérêts économiques de la famille

Samedi matin 21 novembre, dès 9 h. 45
à Zurich

(Aula de l'Université)

PROGRAMME

Samedi matin 21 novembre, dès 9 h. 45

I. La famille comme entité économique

a) Aperçu général, difficultés de la fondation et de l'entretien d'une famille.

Rapporteur: M. E. Grossmann, professeur à la Faculté de droit de l'Université de Zurich,

b) Les conséquences de la situation économique pour la maîtresse de maison.

Rapporteur: Mme E. Hausknecht, (St-Gall).

c) La famille privée de son soutien.

Rapporteur: M. le pasteur E. Schmid, inspecteur de l'Office d'assistance de la Ville de Zurich.

d) La famille du chômeur.

Rapporteurs: M. le Dr. F. Mangold, professeur à la Faculté des lettres de l'Université de Bâle; M. Ch. Schurz, secrétaire de l'Union syndicale suisse (Berne).

e) Les jeunes gens dans la famille.

Rapporteur: M. R. Brinner, directeur de l'Office cantonal pour la jeunesse (Zürich).

Samedi après-midi 21 nov., dès 15 h. et dimanche matin 22 nov., dès 8 h. 30

II. Questions touchant à la sauvegarde des intérêts économiques de la famille

A.

1. Le revenu familial en général.

Rapporteur: M. J. Lorenz, (Fribourg), privat-doctor à l'Ecole polytechnique fédérale.

2. Aide à la famille.

Allocations familiales.

Rapporteur: M. M. Veillard, Secrétaire du Cartel romand d'hygiène sociale et morale (Lausanne).

Traiteront ensuite ce sujet: M. le Dr. O. Steinmann, secrétaire de l'Union centrale des associations patronales suisses (Zürich).

M. le Dr. M. Weber, expert économique de l'Union syndicale suisse (Berne); M. J. Müller, député, président de la Fédération suisse des syndicats chrétiens-nationaux (St-Gall).

Ouverture de crédits à des personnes peu aisées.

Rapporteur: M. le Dr. F. Marbach, professeur à la Faculté de droit de l'Université de Berne.

Contributions publiques et privées.

Rapporteur: M. G. Gerhard, président de la Commission des Sociétés féminines suisses pour les allocations familiales.

B.

1. Le problème du logement.

Rapporteur: M. E. Klöti, Conseiller aux Etats et président de la Ville de Zurich. Traiteront ensuite ce sujet: M. A. Freymond, député, président de la Section romande de l'Union suisse pour l'amélioration du logement (Lausanne).

2. Divers (notamment aide à la jeunesse, politique fiscale, etc.).

Rapporteur: M. E. Steiger, Office cantonal pour la jeunesse (Zürich).

C.

1. Les familles nombreuses.

Rapporteur: M. J. Escher, Conseiller national avocat (Brigue). Traiteront ensuite ce sujet: Sœur R. Morf, Maternité cantonale (Zürich).

2. Encouragement de l'instruction ménagère.

Rapporteur: Mme Gillibert-Randin (Lausanne).

3. Développement de la législation du travail et du service de placement.

Rapporteur: M. F. Horand, député, Secrétaire général de la Fédération suisse des sociétés d'employés (Zürich).

4. Le travail lucratif de la femme.

Rapporteur: M. D. Schmidt, adjointe à l'Office fédéral de l'industrie, des arts et métiers et du travail (Berne).

4 fr., une demi-journée, 2 fr. 50.

Réunion facultative, samedi 21 novembre, «Zunfthaus zur Waag», Münsterhof 8 (Paradeplatz).

N.B. — Ces réunions sont organisées par de nombreuses Sociétés suisses, parmi lesquelles nous relevons l'Alliance de Sociétés féminines suisses, l'Association suisse pour le Suffrage, La Société d'utilité publique des Femmes suisses, La Ligue suisse des Femmes catholiques, le Cartel romand H. S. M., l'Association suisse des Institutrices, etc.

E. Go.

Carnet de la Quinzaine

Lundi 2 novembre:

GENEVE: Association genevoise pour le Suffrage féminin, 22, rue Etienne-Dumont, 20 h. 30. Séance mensuelle publique et gratuite (hôpital suffragiste). La prochaine votation fédérale: *L'assurance-vieillesse et survivants*.

Pour? Contre? Orateurs: MM. H. Schoenauer, député, président du Conseil Administratif de la Ville de Genève, et Pierre Béguin, Dr en droit, directeur du *Bulletin commercial et industriel suisse*. Discussion.

SATIGNY (canton de Genève): Salle de réunions, 20 h. 30: *Le Banc des Mineurs*, présentation du film suffragiste. Musique appropriée. Prix des places: 0.60 cent.

Mercredi 4 novembre:

CHATELAINE (Genève): Salle de réunions, 20 h. 30: *Le banc des Mineurs* (voir ci-dessus).

Jeudi 5 novembre:

JUSSY (Genève): Salle de réunions, 20 h. 30: *Le Banc des Mineurs* (voir ci-dessus).

Vendredi 6 novembre:

GENÈVE: Radio Suisse-romande, 17 h. 15 à 17 h. 30: *Causerie d'intérêt féminin*, par T. S. F. (Mme Gourd).

Samedi 7 novembre:

BERNEN (Genève): Salle de réunions, 20 h. 30: *Le Banc des Mineurs* (voir ci-dessus).

Lundi 9 novembre:

GENÈVE: Taverne de Plainpalais, 6, rue de Saussure, 19 h. 30: Souper mensuel du Soroptimist-Club de Genève, réservé aux membres du Club et à leurs invités.

Ecole de Pédicures-Manucures

Rue de Rive, 6
G E N E V E
TÉLÉPHONE 47.905

Préparation scientifique et pratique aux examens cantonaux et fédéraux

COURS MÉDICAUX : Mme Dr. Golay, professeur d'hygiène dans les Établissements d'Enseignement secondaire du Canton de Genève.

COURS PRATIQUES : Mme Kissilevska Dr. ès-sc. pédicure - manucure diplômée.

Mme Marguerite GRAS

Diplôme de capacité professionnelle

Prix de virtuosité du Conservatoire de Genève:

Leçons de violon et d'accompagnement ... Musique de chambre ... Soli dans Concerts et Soirées

Conditions spéciales pour pensionnats et leçons collectives

TÉLÉPHONE 23.213

Rue de Lyon, 61 bis Genève

REÇOIT DE 11 h. 30 à 12 h. 30

IMPRIMERIE RICHTER. — GENÈVE